



DOCUMENT DE QUESTIONS ET RÉPONSES N^o 2

Ce document de questions et réponses a été publié le 15 septembre 2015.

Question 1

Sous la rubrique « Description des services » à l'Annexe 1 de la Partie 4 – feuille de présentation de la proposition financière, on nous demande de fixer un tarif pour des services à la fois « urgents » et « techniques / spécialisés ».

Doit-on s'attendre à ce que les services demandés soient à tout moment considérés à la fois comme techniques / spécialisés ET urgents? Par exemple, si nous recevons un document portant sur des services d'ingénierie pour traduction en dehors des heures ouvrables habituelles.

Réponse 1

Lorsque des services techniques sont demandés, le tarif pour les services techniques s'applique. Bien que ces services puissent être demandés dès que possible, Sécurité publique Canada reconnaît que la prestation de ces services peut prendre plus de temps.

Question 2

Nous avons un large éventail de clients nationaux et internationaux. Notre dossier atteste de l'expérience avec un grand nombre d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'institutions financières et de tribunaux internationaux dans le monde entier. Nous sommes établis au Royaume-Uni et aimerions présenter une offre relative à la sollicitation. L'appel d'offres est-il ouvert aux entreprises britanniques?

Réponse 2

Rien n'empêche un soumissionnaire établi au Royaume-Uni de présenter une proposition par rapport à cette exigence. Toutefois, le soumissionnaire doit démontrer qu'il répond à la totalité des exigences de la demande d'offre à commandes, y compris la capacité de traiter tous les documents jusqu'au niveau « secret ». Les soumissionnaires devraient noter toutefois que les documents classifiés à un niveau supérieur à « protégé B » ne doivent pas être traités par courriel. Il leur incombe de démontrer de quelle façon ils comptent répondre à cette exigence, puisque ces documents classifiés doivent être recueillis dans les locaux de Sécurité publique Canada à Ottawa et retournés au même endroit sur leur support documentaire même en dehors des heures ouvrables habituelles.